



*Syndicat de Two Cast Berry
Union départementale des syndicats du Cher
Comité de coordination des syndicats de la métallurgie*

Rassemblement mardi 29 septembre 2009 à 7 h 45 devant le Tribunal de Commerce place Mirepied à Bourges, avec les salariés de Two Cast Berry et des autres entreprises

Le groupe B4 ITALIA qui avait manifesté son intérêt pour l'entreprise a finalement renoncé à déposer une offre.

Lors de la réunion en préfecture le 25 septembre 2009, l'administrateur judiciaire a déclaré que la liquidation était inévitable le 29 septembre. Sa position a été soutenue par la Préfecture et par deux personnes se prétendant porte parole des salariés mais ne disposant d'aucun mandat d'élu du personnel ni de mandat syndical et qu'on n'a jamais vu à la pointe du combat lors des luttes précédentes.

Le 29 septembre prochain aura lieu une nouvelle audience au Tribunal.

La situation de la fonderie de Saint-Satur est le résultat de plusieurs causes :

- établissement de la Régie Renault avant 1983, celle-ci filialise l'usine puis s'en débarrasse complètement en 1983. Plusieurs groupes prendront par la suite le contrôle de l'usine. L'avant dernier, le groupe CF2M, dirigé par la famille FROT va complètement piller l'entreprise.
- De 1983 à aujourd'hui, aucun investissement dans la modernisation de l'appareil productif n'aura été réalisé. Le groupe chinois Two Cast qui acquiert l'entreprise pour 10 000 € en juillet 2008, ne remplit aucun de ses engagements alors qu'il devait en premier lieu remplacer les cubilots (mini hauts fourneaux au coke) par des

fours électriques, plus performants et 100 fois moins polluants. Pourtant les collectivités locales avaient attribué d'importantes aides publiques :

- 300 000 € par la Région Centre,
- 200 000 € par le Conseil Général du Cher
- 200 000 € par la commune de Saint-Satur dont 50 000 € attribués par l'Etat pour permettre à celle-ci de réaliser ses autres projets.

Pourtant des solutions existent :

- il est absolument nécessaire que les donneurs d'ordres revoient leurs prix à la hausse. En effet, nous sommes dans une situation de rapport classique entre donneurs d'ordres et sous-traitants : les donneurs d'ordres imposent leurs prix et les sous-traitants sont étranglés.
- En conséquence, les donneurs d'ordres devraient prendre part aux investissements nécessaires pour moderniser le parc machines.

C'est d'ailleurs ce type de solution qui a été adopté pour l'entreprise Wagon à Saint-Florent sur Cher où les salariés avec leur syndicat CGT ont obligé Renault à prendre des parts dans le capital du repreneur, lequel fabrique des pièces de rechange pour Peugeot et Renault.

Pourquoi cette solution ne serait-elle pas possible à Saint-Satur ?

Cela irait dans le sens du développement durable et éviterait à PARKER et KNORR BREMSE d'aller s'approvisionner hors de France, solution qui pose toujours plus de problèmes en cas de livraison de pièces défectueuses.

A propos des indemnités de licenciement

La CGT considère légitime que les salariés réclament des indemnités de licenciement extra légales afin que les licenciements se passent dans les moins mauvaises conditions possibles. La CGT appuie cette revendication. Des mesures de ce type ont été appliquées dans des entreprises confrontées à des situations similaires à la fonderie de Saint-Satur où l'employeur n'a pas versé le moindre centime d'€. C'est l'Etat et non les collectivités locales qui a apporté la différence, obligé par la lutte des salariés.

Cela étant, cette mesure ne règle rien de façon durable puisque les salariés licenciés, après l'arrêt de leurs allocations de chômage,

risquent fort de se retrouver démunis parce que toujours sans travail.

C'est pourquoi nous rappelons la nécessité de maintenir l'emploi dans une entreprise industrielle, a fortiori une fonderie, l'une des deux qui restent dans le Cher. Pour cela, même après la liquidation, une table ronde s'impose afin de voir comment les salariés pourront être indemnisés au mieux mais aussi pour rechercher avec toutes les parties concernées, une solutions industrielle durable.

Il faut savoir en effet que la liquidation annoncée de Two CAST engendre déjà d'autres conséquences négatives : PARKER à Vierzon s'apprête à demander à la direction départementale du travail, l'autorisation de procéder à du chômage partiel.

La CGT appelle à ne pas renoncer à la lutte.

La CGT appelle ses syndiqués et les salariés à continuer la lutte même après la liquidation. Tant qu'à être chômeur, percevant des allocations, mieux vaut rester ensemble et se battre pour son emploi plutôt que de se s'isoler.

Rassemblement mardi 29 septembre 2009 à 7 h 45 devant le Tribunal de Commerce place Mirpied à Bourges, avec les salariés de Two Cast Berry et des autres entreprises

Pour défendre mon emploi, mon salaire,

- je demande à prendre contact avec la CGT
- je veux me syndiquer. (cocher la case souhaitée)

NOM et prénom :

Signature :

Remettre ce bulletin à un militant de votre connaissance.